

DÉLIBÉRATION N°76

OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Entendu l'exposé de Madame la maire sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu la délibération n°7 du 29 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame la maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°22/26 du 27 mai 2026

- Vente de matériel

Décision n°23/26 du 27 mai 2026

- Demande de subvention pour les équipements de police municipale

Décision n°24/26 du 27 mai 2026

- Demande de subvention pour les équipements de police municipale

Décision n°25-26 du 04 juin 2026

- Clôture de la régie de recettes location de salles et spectacles au budget annexe 12904

Considérant la passation des marchés suivants :

Objet du marché	Procédure	Nom du titulaire	Montant HT	Durée	Date de notification
Fourrière animale	Contrat	SACPA	79 692 €	4 ans	02/04/2026
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de bureaux dédiés aux services municipaux dans un projet de volumes divisés	MAPA	IDONEIS	54 000 €	Prévisionnel 3 ans	28/05/2026
Curage de l'ancienne aire des gens du voyage	Marché subséquent	COLAS	26 063 €	1 mois	02/06/2026
Pose et dépose des illuminations de Noël	MAPA	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Maxi annuel 90 000€	1 an	08/06/2026
Signature électronique	CONTRAT	DOCAPOST	28 360 €	5 ans	08/06/2026
Evolution logiciel Etat civil	CONTRAT	ARPEGE	7 145 €	2 mois	03/06/2026
Convention psychologue pour les crèches	CONTRAT	Dr GRANGEON	14 300€	1 an	03/06/2026
Contrôle technique pour l'aménagement des bureaux pour la DEEJ et la DVSA	MAPA	SOCOTEC	6 765 €	Prévisionnel 3 ans	24/06/2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoir :	1
Votants :	34*

Convoqués le : 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le trente juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANÇOIS, Monsieur Dov COHEN, Monsieur Fabien DARTIS, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTE : Madame Audrey DAMMAN

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR DE :

Madame Fatiha BORROS à Monsieur Adrien PAIRON

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

** Il est à noter que, conformément aux textes en vigueur, Madame la maire a quitté la séance pendant le vote des délibérations portant sur les Comptes Financiers Uniques (budget principal Ville, budget annexe Assainissement, budget annexe Location de salle et spectacles) et le Compte administratif du budget RPA (délibération n°53, 54, 55, et 57).*

Madame la maire a également quitté la séance pendant le vote de la délibération n°56 (Compte de gestion 2025 au budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées)).

Pendant ces absences, la présidence a été confiée à Madame Christelle PUJO.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20260630-DEL IB_52_26